

PAGE registre N° :

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20231026_075/582
Du 26 OCTOBRE 2023 à 18 heures30	
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 21 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 6 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc; MAZAY Isabelle; ANDRE Christian; DUSSAUT Florence; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme; MIARD Pascal; ROUQUIER Bruno; ESCUDIER Sophie; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie; BARAGNON Guillaume; DENAT Sophie; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth; AUGIER Marc; MARTIN Laurence
<u>Objet :</u> URBANISME Acquisition d'une partie de la parcelle AM 111 de M. PAUT Eric lieu-dit CAGONSON	Etaient absents excusés avec procuration : Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme LAPIERRE Catherine ; M. LEDIEU Bertrand qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; Mme BROSETTE Alice qui avait donné procuration à Mme CRES Elisabeth; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. GUERRE Cyril ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc ; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence Etait absent excusé sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, expose :

Par délibération n° DEL20220120_006-023 du 20 janvier 2022 la commune de Caveirac a décidé l'acquisition de 4000 m² issu de la parcelle section AM n° 54, appartenant à Monsieur PAUT Éric en vue d'y réaliser une aire de stationnement.

Cet aménagement étant achevé il est proposé de réaliser une zone de compensation dans le prolongement du parking en créant un espace arboré composé d'eucalyptus, de grenadiers et autres arbres et arbustes.

Monsieur GUERRE propose d'acquérir une partie de la parcelle section AM n° 111, appartenant à Monsieur PAUT Éric, limitrophe de l'aire de stationnement, située lieu-dit Cagonson, au prix de 10 € le m², les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de la Commune, soit :

- 4198 m² à détacher de la parcelles section AM n° 111 (Lot A suivant plan annexé) pour un montant de 41 980,00 €.

Vu l'accord de Monsieur PAUT Eric,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme du 19 octobre 2023,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE : l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE

PAGE registre N° :

DECIDE : de l'acquisition de 4198 m² issu de la parcelle AM 111 au prix de 10 € le m², les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer l'acte de cession, le procès-verbal de délimitation et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **30 OCT. 2023**

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>